

Prévention des risques et partage des responsabilités dans les investissements technologiques : une analyse économique expérimentale

Equipe & laboratoires:

LERNA (laboratoire d'Economie des Ressources Naturelles), Toulouse School of Economics, Toulouse, France

Site : <http://www2.toulouse.inra.fr/lerna/>

- Giuseppe Attanasi, économie expérimentale, chercheur, responsable scientifique de l'étude,
- Laura Concina, économie expérimentale, chercheur post-doctorante, LERNA, Toulouse

LEE (laboratoire d'Economie Expérimentale), Université Jaume I, Castellon, Espagne

Site : <http://www.uji.es/>

- Aurora Garcia Gallego, économie expérimentale, professeur

Université de Granada, Espagne

Site : <http://www.ugr.es/>

- Nikolaos Georgantzis, économie expérimentale, professeur

Université Bocconi, Milan, Italie

Site : <http://www.unibocconi.it/>

- Aldo Montesano, théorie de la décision, professeur

Descriptif du projet

Ce projet de recherche vise à étudier une méthode alternative de négociation entre entreprises à risques et compagnies d'assurance. Cette méthode permet d'examiner la hauteur à laquelle une entreprise à risques investit en sécurité lorsqu'elle a la possibilité de s'assurer contre les conséquences négatives de dommages potentiels. Or, dans le domaine de la prévention des risques technologiques et environnementaux, il faut prendre en compte deux contrastes typiques entre industries à risques et compagnies d'assurance : premièrement un niveau différent d'information sur le risque d'événement indésirable et sur les mesures prises pour réduire l'exposition au risque ; ensuite un niveau optimal de prévention des risques différent.

Typiquement, un problème de « risque moral » émerge quand l'information concernant le niveau d'investissement en sécurité d'une entreprise n'appartient qu'à elle, qu'elle reste confidentielle, au sens où la compagnie d'assurance ne peut vérifier les mesures que l'entreprise affirme mettre en place pour réduire la probabilité d'occurrence des accidents. Il y a risque moral lorsque l'entreprise en profite pour entretenir un comportement plus risqué puisque les pertes et les dommages sont couverts par un contrat d'assurance. Puisque le contrat transfère le risque de l'entreprise vers la compagnie d'assurance, cette dernière requiert donc un niveau plus élevé de mesures de sécurité coûteuses pour l'entreprise.

D'autre part, non seulement l'entreprise et la compagnie d'assurance ont des préférences différentes en ce qui concerne la prévention des risques, mais une certaine partie du risque généré par l'activité industrielle est en fait externalisé par rapport aux installations : un accident industriel pourrait également impacter, dans une certaine mesure, des parties autres que l'entreprise elle-même (les personnes vivant au voisinage de l'usine, celles consommant l'eau en aval de celle-ci, etc.).

La façon habituelle de traiter ces problématiques est la réglementation : le gouvernement, en tant qu'arbitre déterminant ce qui est socialement optimal au niveau national, impose des standards de niveau de prévention des risques. Ceci a cependant certains effets indésirables: un niveau uniforme

de prévention, qui ne tient pas compte du contexte, peut être inefficace ; la réglementation est particulièrement lente à répondre à l'innovation ; la réglementation est coûteuse car elle nécessite des moyens de contrôle importants étant donnée l'asymétrie dans l'information dont disposent les différentes parties.

Le but de ce projet est de mieux connaître les processus qui conduisent à des compromis entre une entreprise à risques et une compagnie d'assurance de façon à investir de manière optimale dans la prévention en s'affranchissant des consignes imposées par le gouvernement. Comprendre le processus et le comportement est la première étape pour proposer de nouveaux protocoles de négociation pouvant conduire à des accords enrichissants pour chacune des parties. Une des grandes hypothèses de ce projet est que les lois devraient fournir des garanties sur le déroulement du processus (par exemple de nouvelles techniques de négociation) plutôt que sur les résultats (par exemple les niveaux de sécurité imposés de manière universelle). De plus, étudier les différentes stratégies utilisées par les parties dans le cadre de ces nouveaux protocoles de négociation devrait fournir de précieux éléments sur les informations confidentielles et les préférences des acteurs.

Méthodologie

Ce projet fait appel à des méthodes d'économie expérimentale. L'équipe abordera tout d'abord les questions de recherche du point de vue de la prospective théorique. Elle développera ensuite des modèles pour comprendre les conditions sous lesquelles des accords s'établissent à propos des contrats d'assurance. Les résultats prédits par les modèles théoriques seront ensuite testés au cours d'expérience économiques.

L'économie expérimentale fait appel à des participants « récompensés » (sous forme monétaire), participants représentant les différents décideurs des modèles théoriques (directeur d'usine, assureur ou compagnie d'assurance). Les choix des participants seront comparés avec les prédictions théoriques de façon à tester la validité des résultats sous différentes conditions. Le projet de recherche se focalisera sur les méthodes de négociation. Dans le cadre décrit ci-dessus, seront analysés différents « traitements » (ou situations) qui prendront en compte :

- l'asymétrie des pouvoirs de négociation de l'entreprise et de la compagnie d'assurance ;
- les différences dans le niveau d'information concernant la possibilité d'occurrence d'un accident dont elles disposent respectivement ;
- l'hétérogénéité dans l'attitude face au risque et d'autres caractéristiques motivationnelles des sujets expérimentaux.